

Le point de vue du CLD sur... Les circuits alimentaires de proximité sur Métropole Savoie

Conseil Local de Développement de Métropole Savoie

23.09.2014

Le CLD de Métropole Savoie est une instance consultative et de concertation qui permet à la démocratie participative d'agir aux côtés de la démocratie représentative. Le Conseil Local de Développement est force de propositions et permet d'apporter un regard citoyen, complémentaire de celui des élus sur les projets menés pour le devenir du territoire. Afin de mener à bien sa mission, le CLD rassemble des représentants de la société civile.

Le circuit local, court, de proximité...

De la crise de la vache folle du début des années 2000 à l'affaire plus récente des lasagnes de cheval, les consommateurs sont régulièrement interpellés sur l'origine de leur alimentation. Dans ce contexte, si elle a toujours existé, la vente de produits alimentaires en circuit de proximité suscite un regain d'intérêt très marqué, en réponse à une demande des consommateurs pour une production mieux identifiée. Le CLD de Métropole Savoie a décidé de s'y intéresser pour clarifier les différentes notions et mesurer le positionnement de notre territoire.

En autosaisine, la commission « pratiques de consommation et de production locales » s'est réunie à plusieurs reprises au cours de l'année 2013 afin de réfléchir sur la notion de circuits de proximité. Notre travail était de s'intéresser uniquement aux produits agroalimentaires. L'idée était de mettre en lumière les différentes notions liées au concept de circuit de proximité :

- Qu'est-ce que réellement un circuit de proximité ?
- Quelles différences avec le « biologique » ?
- Quelle situation sur le territoire de Métropole Savoie et quels enjeux ?

Ce document se propose de faire une synthèse des premiers éléments de réflexion mis en avant au sein de cette commission qui a notamment été alimentée par une intervention de la Chambre d'Agriculture.



Circuit court... ou de proximité ?

L'amalgame est souvent fait entre ces deux notions qui recouvrent pourtant des réalités bien différentes :

Le circuit de proximité fait appel à une notion géographique : c'est un mode de commercialisation que privilégie le rapprochement du consommateur avec les produits issus du territoire sur lequel il vit. Encore faut-il préciser la limite géographique !

Le circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe au consommateur soit par la vente indirecte **avec un seul intermédiaire** : le produit n'est pas forcément local, l'idée est de ne garder qu'un seul (ou zéro) intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

Exemple : un magasin qui achète directement aux producteurs les produits qu'il propose à la vente (sans passer par un grossiste ou un transformateur) fonctionne en circuit court.

Lorsqu'il n'y a aucun intermédiaire, on peut même parler de « vente directe » :

- Pas d'intermédiaire : notion de « remise directe »
- Le producteur reste « responsable » de son produit

Exemple : un amateur de vin savoyard qui achète 6 bouteilles directement à un producteur du bordelais via le site internet de celui-ci bénéficie d'un circuit court. Il s'agit même d'une vente directe : aucun intermédiaire ne vient s'interposer entre le producteur et le consommateur.



Pour le CLD : privilégier la proximité

Compte tenu du fait qu'un circuit court peut avoir des produits éloignés géographiquement, la commission privilégie donc les « circuits de proximité ».

L'idée de 80km comme référence pour parler de circuit de proximité a été retenue, favorisant la production et la consommation de produits locaux et bénéficiant au territoire.

Dans l'idéal, c'est la combinaison proximité et minimum d'intermédiaire qui répond le mieux aux différents enjeux.

Les circuits locaux de denrées alimentaires véhiculent une image globalement très favorable :

⇒ Le consommateur perçoit une origine géographique bien identifiée et très proche. Il associe aux produits l'image positive qu'il ressent de son propre territoire tandis que la proximité renvoie à la fraîcheur et aux économies de transport. S'il a peu à attendre en matière de prix par rapport aux circuits associant agriculture intensive et grands distributeurs, le consommateur apprécie la relation avec les producteurs et les transformateurs : il trouve à travers eux, matière à se rassurer implicitement quant à la qualité des produits, tant au niveau sanitaire qu'au niveau gustatif.

⇒ Le producteur et le transformateur (qui parfois ne font qu'un) ont eux aussi beaucoup à gagner : ils s'affranchissent des réseaux classiques de distribution et peuvent trouver plus de valeur ajoutée à condition d'avoir adapté leur outil de production. Ils tissent des liens directs avec des clients diversifiés (consommateurs, restaurateurs, ...) selon des formes de relations variées (marchés, magasins de producteurs, associations...).

⇒ Enfin, les circuits de proximité sont gage d'une occupation du territoire avec des productions de plus grande valeur par unité de surface (maraîchage, fruits, viande transformée...). Ils offrent davantage d'emplois que les circuits classiques. Ils contribuent à la composition d'un lien social entre citoyens qui trouvent là le moyen de s'approcher, de se rencontrer et de mieux se comprendre.

Au-delà des questions de définitions, le Conseil Local de Développement s'attache surtout au rapprochement entre les producteurs et les consommateurs de l'Espace Métropole Savoie, unis dans une communauté d'intérêts bien compris. L'agriculture de proximité contribue à la qualité de l'alimentation, à la qualité du cadre de vie et au développement économique. Consommer local est affaire de culture et d'attachement au patrimoine commun.

Point de vigilance : Attention à ne pas confondre circuits courts agricoles des circuits courts artisanaux !

Ex : bière locale où le savoir-faire est local (Savoie) : sans garantie que les matières premières le soient

Pas facile pour le consommateur de se retrouver au milieu de toutes ces notions.

Point de vigilance : Un produit local n'est pas forcément bio !

Attention à ne pas faire l'amalgame entre ces deux notions.

Le produit bio est un produit issu d'un mode de production respectueux de l'environnement et le produit local est un produit fabriqué dans un rayon de moins de 80 km. Un produit bio n'est donc pas forcément local.

La seule garantie existante aujourd'hui reste les labels et autres signes officiels de qualité, chacun avec un cahier des charges bien spécifique :

- Cahiers des charges distributeurs
- Label rouge : qualités organoleptiques du produit
- Agriculture Biologique : mode de production
- Signes officiels de qualité : marque savoie
- AOC (Beaufort, Reblochon...) AOP

Zoom sur le territoire de Métropole Savoie

Des politiques de soutien sur les circuits de proximité encadrées par Métropole Savoie

Le SCOT

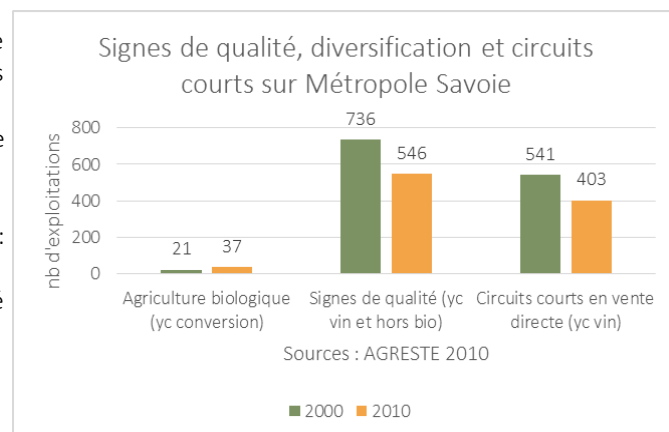
Le Schéma de Cohérence Territoriale de Métropole Savoie, document cadre d'urbanisme adopté en 2005, avait à l'époque posé les grands enjeux agricoles du territoire en délimitant notamment les zones agricoles majeures.

Dans les faits, les circuits courts sont évoqués comme étant « un gage de qualité » dont les urbains proches peuvent bénéficier.

D'après les données AGRESTE, entre 2000 et 2010 est observé :

- Une augmentation du nombre d'exploitations en agriculture biologique : +76% mais représente moins de 4% des exploitations
- Une diminution du nombre d'exploitations ayant des signes de qualité (AOC, AOP, IGP, labels) : -25%
- Une baisse significative des exploitations en circuit court en vente directe (-25%)

Entre 2000 et 2010, on est passé de 1791 à 1142 exploitations agricoles sur le territoire (soit -36%) et la surface agricole utilisée est quant à elle, restée à peu près stable, de 33 401ha en 2000 à 32897 ha en 2010.



Le PSADER dans le cadre du CDDRA :

Quatre actions structurantes dont une dédiée aux produits locaux :

1. Assurer la pérennité du foncier agricole et forestier
2. Valoriser l'espace forestier
3. Structurer l'offre de produits locaux en circuits courts
4. Animation

Le PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural) fait partie du CDDRA porté par Métropole Savoie et vise à soutenir le monde agricole et forestier. Plusieurs actions ont été financées pour développer l'activité maraîchère et la consommation des produits locaux.

Il est à noter que l'action qui a le plus fonctionné dans la consommation des crédits est celle sur la structuration de l'offre en circuits courts, preuve qu'il y a non seulement de réelles attentes en la matière mais également des besoins locaux de la part des producteurs.

Le schéma agricole de Chambéry métropole

Le Schéma agricole de Chambéry métropole a été adopté en 2011 et fait suite à l'engagement de l'agglomération chambérienne sur la compétence de suivi de l'agriculture périurbaine et de valorisation des espaces naturels. Des axes stratégiques ont été identifiés à travers un processus de concertation auquel le CLD de Métropole Savoie a contribué.

Quatre axes ont été dégagés :

1. Une agriculture de proximité concourant à une alimentation de qualité avec des produits locaux ; des filières stratégiques pour le territoire
2. Un cadre de vie attractif pour les habitants et favorisant l'équilibre socio-économique du territoire
3. Les espaces agricoles stratégiques pour l'agglomération
4. Communiquer sur l'agriculture et ses enjeux, sensibiliser les jeunes générations.

A travers le premier axe, l'agglomération soutient les circuits de proximité dans le domaine alimentaire, bel exemple d'une déclinaison locale d'enjeux globaux de santé, d'économie de proximité et de qualité de vie.

D'autres territoires se sont engagés dans des démarches de soutien de l'agriculture locale, c'est le cas de la communauté de communes de Cœur de Savoie qui s'est notamment donné pour objectif de valoriser des productions locales et le développement des circuits courts.



Des exemples sur Métropole Savoie

Vente directe sans intermédiaire: individuelle

- Marchés et marchés de producteurs (exemple des producteurs de lait)
- Vente à la ferme : Exemple : réseau BAF (Bienvenue A la Ferme, une marque de la chambre d'agriculture qui ne garantit pas forcément le local mais le paysan), les producteurs du tour du Lac (guide terroir), la carte des circuits courts de Chambéry métropole...
- Paniers (paniers SNCF...)
- Des sites internet avec vente en ligne : Exemple du Groupement des Agriculteurs de Chambéry



Vente directe sans intermédiaire: collective

- Les AMAP : 8 en Savoie dont 7 sur Métropole Savoie
- Les Jardins de Cocagne : 3 sur Métropole Savoie
- Les points de vente collectif : 6 en Savoie dont 3 sur Métropole Savoie: le principe est de se regrouper entre producteurs pour vendre les produits en un seul lieu (ex : Saveurs campagnardes)
- Autres : les paniers Motterains, espace paysan... Label Biolle ...

Circuit court : avec intermédiaire

- Dépôt-vente en point de vente collectif
- Magasins de coopérative : 50 en Savoie, dont 15 sur Métropole Savoie
- Coopérative de Moutiers et beaufort à Chambéry, Coopérative de Lescheraine, Coopérative du Tremblay, de Chautagne.....
- Et des initiatives privées très nombreuses !! impossible à recenser ! : Les bouchers, les restaurateurs ... Savoie Saveurs, Fraîcheur et Terroirs... Supermarchés Leclerc, Super U ... les initiatives commerciales sont difficiles à chiffrer

Et la restauration collective ? On y retrouve toutes les formes de commercialisation ! La Bio d'ici à Chambéry par exemple

Pour aller plus loin

Quelle capacité du territoire à augmenter ses productions locales et quels débouchés ? Est-il possible de transformer des surfaces existantes en terres maraîchères ?

Exemple : si un jour la nécessité s'en ressent, laisser des terres habituellement dédiées à la production de maïs au profit du maraîchage

→ Cela paraît difficile : les terres labourables ne représentent que 5% des surfaces agricoles, une partie est destinée à fournir de l'herbe pour les troupeaux

→ Force est de reconnaître que même si la production locale a une marge de progression encore importante, les territoires seront toujours dépendants de l'extérieur

Potential de développement : 10 à 15% d'auto approvisionnement sur le territoire (les 15% sont un objectif inscrit dans le schéma agricole de Chambéry métropole)

100% de la production locale trouve des débouchés locaux, la production locale a donc des limites.

Compte tenu de la multitude des formes de circuits courts sur le territoire, faut-il inciter leur développement ? Est-ce pertinent de poursuivre ce développement ? Quels débouchés locaux des ventes par les circuits courts sur le territoire ? Si on voulait produire plus, quelles options ?

Éléments de réponse :

- Ceux qui font de la vente directe sur le territoire de Métropole Savoie ne cherchent pas forcément de débouchés supplémentaires, mais ce n'est pas facile pour autant.
- Lorsque des agriculteurs s'installent en exploitation, la vente directe ne représente pas un pourcentage énorme en consommation locale : ce créneau reste encore à développer
- Concernant les capacités du territoire à développer une agriculture locale, il y a la problématique de trouver des hectares disponibles supplémentaires ce qui en termes de disponibilités et de prix du foncier reste difficilement possible.

En conclusion :

Parler de circuits courts de proximité ?

Les différentes réflexions de la commission sont arrivées à un constat simple : il faut parler de circuit de proximité et non de circuit court ! L'amalgame entre ces notions étant souvent fait : ce qui peut porter à confusion chez le consommateur.

Les circuits courts sont une alternative pour les producteurs mais aussi pour les consommateurs face aux temples de la consommation que nous proposent les grands réseaux de distribution. C'est ainsi une bonne façon de soutenir l'économie de proximité. Une réserve tout de même : face à la multiplicité récente des moyennes et petites surfaces qui plébiscitent des produits locaux : quelles politiques locales sont à mener et selon quelles modalités ?

Vers le développement des surfaces maraîchères pour développer les circuits de proximité ?

Oui mais jusqu'à une certaine limite

Les différentes réflexions que le CLD a pu mener ont abouti au constat suivant : le potentiel de développement de l'agriculture maraîchère est limité sur le territoire de Métropole Savoie. La production et la consommation en circuits de proximité est donc une pratique qui ne peut se généraliser, faute de potentialités de développement, tant au niveau de foncier disponible et abordable, que de l'implantation de nouvelles exploitations.

Si vous désirez des informations complémentaires sur ce document, merci de prendre contact avec le conseil local de développement.



Nous contacter

Métropole Savoie
Conseil de développement

185 rue de la Martinière

73 000 Chambéry

04 79 26 27 13

conseil.developpement@metropole-savoie.com

www.metropole-savoie.com

Ont participé à la réalisation de ce travail, les membres de la commission « Nouvelles pratiques de consommation et de production locale »

Bruno Cezard, Pierre Ducret; Michèle Dalmais, Gabriel Esmiller, Michèle Gillot, Robert Novel, Marcel Peyssonnerie, Claude Villeminey.